



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. : générale
5 novembre 2014

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

Troisième session

Bonn (Allemagne), 12-17 janvier 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail initial de la Plateforme :
documents de cadrage des évaluations régionales sur la
dégradation et la restauration des terres et la
conceptualisation de valeurs**

**Rapport sur le processus de cadrage régional d'une série
d'évaluations régionales et sous-régionales [produit 2 b)]**

**Projet de rapport de cadrage complémentaire de l'évaluation régionale de
la biodiversité et des services écosystémiques en Afrique**

Note du secrétariat

L'annexe à la présente note s'inscrit dans le contexte général du projet de rapport de cadrage général des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/3/6/Add.1) et contient le projet de rapport de cadrage complémentaire de l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques en Afrique. Elle a été élaborée par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau sur la base des résultats du processus conjoint de cadrage régional engagé comme suite à la décision IPBES/2/5 (voir IPBES/3/6 pour de plus amples informations sur ce processus). Le projet de rapport de cadrage complémentaire décrit les caractéristiques propres à l'Afrique qu'il faudrait examiner pour que l'évaluation soit utile du point de vue des politiques.

* IPBES/3/1.

Annexe

Cadrage de l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques en Afrique

I. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

1. L'évaluation sur l'Afrique s'inscrit dans les limites définies dans le projet de rapport de cadrage général des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/3/6/Add.1) et portera principalement sur certaines priorités thématiques, notamment : lien entre alimentation, énergie, eau et moyens de subsistance; dégradation des terres; eau du bassin versant aux côtes; utilisation durable et conservation; espèces envahissantes. L'évaluation couvrira aussi les thèmes intersectoriels suivants, qui seront abordés dans le cadre des priorités thématiques ci-dessus : accords commerciaux et investissements étrangers; santé de l'environnement et zoonoses.

B. Limites géographiques de l'évaluation

2. L'évaluation portera sur les pays et territoires de cinq sous-régions :

<i>Sous-régions</i>	<i>Pays et territoires</i>
Afrique de l'Est et îles voisines	Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Mayotte ^a , Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Réunion ^a , Rwanda, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud
Afrique australe	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe
Afrique centrale	Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad
Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Sahara occidental, Soudan et Tunisie
Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo

^a Territoire d'outre-mer.

C. Bien-fondé

3. La présente section s'inscrit dans le contexte du bien-fondé général de l'évaluation figurant dans le projet de rapport de cadrage général et expose le bien-fondé spécifique à l'Afrique. L'Afrique se caractérise par une grande biodiversité et des écosystèmes variés, qui vont des milieux désertiques aux forêts tropicales, en passant par les régions afro-alpines et les habitats marins. Comptant plus de 1 500 langues et groupes culturels, elle abrite aussi une immense diversité humaine qui représente un riche héritage et une véritable mine de savoirs autochtones et locaux issus d'interactions homme-environnement remontant à la nuit des temps. En outre, ces interactions sont particulièrement fortes dans la région africaine, où les peuples sont extrêmement dépendants de la biodiversité et des services écosystémiques. De par leur nature, ces interactions entraîneront une dégradation de la biodiversité et des services écosystémiques si elles ne sont pas réorientées pour permettre aux populations d'exploiter plus efficacement les bienfaits de la nature, tout en veillant à la durabilité et à la résilience de la biodiversité et des écosystèmes. Les priorités thématiques mentionnées à la section I.A reflètent à la fois l'héritage bioculturel unique de la région et le rôle essentiel de la biodiversité et des services écosystémiques pour le renforcement des moyens de subsistance au fil de l'évolution démographique (croissance démographique, relations entre les sexes et urbanisation), de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. L'évaluation devrait se porter essentiellement sur les liens entre la biodiversité, les fonctions des écosystèmes et les bienfaits que la nature apporte à l'homme, en portant une attention particulière aux questions d'équité, de relations sociales, de spiritualité et d'identité et de diversité culturelles. Par ailleurs, les incidences qu'ont les décisions d'investissement sur les inégalités en termes de droits d'accès aux bienfaits de la nature et d'utilisation de ces derniers ainsi que les effets de ces inégalités sur le bien-être de l'homme, les relations sociales, la spiritualité et l'identité culturelle doivent être mis en lumière. Il est aussi important pour l'évaluation de déterminer les répercussions du commerce et des accords commerciaux sur la

souveraineté régionale ainsi que la manière dont ils peuvent influencer sur la biodiversité et les services écosystémiques. L'évaluation devrait déterminer quels facteurs politiques et institutionnels sont propres à la région, par opposition aux facteurs externes qui ont des conséquences internes.

D. Utilité

4. La présente section s'inscrit dans le contexte de l'utilité générale figurant dans le projet de rapport de cadrage général et définit l'utilité propre à l'Afrique. L'évaluation déterminera les grandes priorités qui aideront les décideurs à élaborer des solutions politiques répondant aux besoins propres à la région africaine dans son ensemble, ainsi qu'à ceux des cinq sous-régions et de leurs composantes nationales. Les connaissances générées par l'évaluation, ainsi que ses recommandations en matière de politique et de gouvernance, aideront les institutions et gouvernements africains à concevoir des stratégies pour atteindre les objectifs de durabilité et de conservation définis dans les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que les objectifs de développement durable qui prendront effet en 2015. Le rapport d'évaluation présentera aussi un intérêt pour les institutions contribuant aux politiques commerciales, à la biodiversité et aux services écosystémiques ainsi qu'à la politique de conservation et au développement sur le continent africain, telles que l'Union africaine, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique de l'Est, la Commission des forêts d'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Les connaissances et les recommandations issues de cette évaluation constitueront également de précieuses sources d'information pour les autres parties prenantes, notamment les acteurs du secteur privé qui s'intéressent à l'état de la biodiversité en Afrique et à son avenir durable. Les organisations de la société civile intéressées, telles que les organisations non gouvernementales, les médias et les particuliers, pourraient aussi trouver dans ce document une source d'information utile faisant le lien entre la biodiversité et les services écosystémiques d'Afrique et le bien-être de l'homme.

E. Hypothèses

5. La présente section s'inscrit dans le contexte des hypothèses générales présentées dans le projet de rapport de cadrage général et pose les hypothèses propres à l'Afrique. L'évaluation s'appuie sur plusieurs hypothèses, notamment l'absolue nécessité de disposer d'experts africains capables et désireux de contribuer à l'initiative, mais aussi de ressources suffisantes, notamment sur le plan financier. La disponibilité et l'accessibilité de bases de données et de systèmes de suivi mondiaux, contenant des informations pertinentes sur la région africaine, sont un élément central de cette hypothèse. Pour garantir la très haute qualité du document, les observateurs et les correspondants nationaux devront travailler en amont pour nommer des experts de très haut niveau. Au regard de la forte nécessité de renforcer les capacités dans la région, une autre hypothèse est posée selon laquelle une collaboration entre les pays, leurs experts et des organismes de recherche sera nécessaire pour assurer une participation équitable de tous les pays à l'évaluation. Il faudra aussi rechercher des données dans la documentation grise et faire largement appel aux connaissances autochtones et locales afin de combler les lacunes du savoir scientifique et de proposer une perspective différente pour la compréhension scientifique des interactions et de la dépendance entre l'homme et la nature.

II. Descriptif des chapitres

6. L'évaluation sur la région africaine suivra le plan des chapitres défini dans le projet de rapport de cadrage général des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques, mais portera plus particulièrement sur le cadre propre à la région, comme indiqué précédemment (voir section I).

III. Séries de données de base

7. Au-delà des questions d'ordre général associées aux séries de données de base mentionnées dans le projet de rapport de cadrage général, la présente section décrit les questions liées aux séries de données de base propres à la région africaine. Toutes les sources d'information utiles seront prises en compte lors de la préparation de l'évaluation afin que celle-ci rende compte de la situation régionale et sous-régionale en Afrique dans son ensemble, à partir d'un large éventail de sources, notamment les institutions et organisations mondiales, régionales, nationales, infranationales et locales.

IV. Partenariats et initiatives stratégiques

8. Au-delà des questions d'ordre général associées aux partenariats et initiatives stratégiques mentionnés dans le projet de rapport de cadrage général, la présente section définit les questions liées

aux partenariats et initiatives stratégiques propres à la région africaine. Une cartographie des parties prenantes sera établie afin d'identifier les groupes suivants : organismes de coordination apportant une assistance technique au cours du processus d'évaluation; centres de données et instituts scientifiques fournissant des connaissances, des données, des spécialistes et une assistance structurelle; communautés de coopération économique; fournisseurs de données et de connaissances et sources potentielles de financement du secteur privé; réseaux et partenaires de coopération technique pour une prise en charge élargie des données, méthodes et ressources; organismes des Nations Unies et programmes de recherche internationaux; partenaires de sensibilisation.

V. Structure opérationnelle

9. Comme souligné dans le projet de rapport de cadrage général, il faudra déterminer quelles sont les structures opérationnelles les plus à même de réaliser l'évaluation régionale africaine, notamment la composante de renforcement des capacités. Un groupe d'appui technique travaillant dans le cadre du secrétariat pourrait être mis en place pour la région africaine afin de coordonner l'exécution de l'évaluation.

VI. Déroulement et calendrier des travaux

10. Le déroulement et le calendrier des travaux figurent dans le projet de rapport de cadrage général des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VII. Estimation des coûts

11. L'estimation des coûts est présentée dans le projet de rapport de cadrage général des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VIII. Communication et sensibilisation

12. Outre les éléments mentionnés dans le projet de rapport de cadrage général, le rôle des groupes d'appui technique, des correspondants nationaux et des pôles et centres d'excellence régionaux et sous-régionaux sera crucial. On définira un ensemble clair de buts et d'objectifs pour la stratégie de communication et de sensibilisation dans la région africaine. Il est conseillé de tenir compte de la cartographie des parties prenantes et de la stratégie de communication en collaboration avec des professionnels de la communication scientifique, éventuellement dans le cadre d'un partenariat avec des instituts tels que SciDev.Net. Les principales conclusions de l'évaluation devraient non seulement être transmises aux parties prenantes dans leur langue, mais aussi être accessibles et adaptées des points de vue culturel et politique. Par ailleurs, des outils de communication et de sensibilisation adaptés devraient être utilisés, notamment des plateformes médiatiques et des technologies informatiques et de communication modernes, telles que les réseaux sociaux, les sites Web scientifiques et les médias.

IX. Renforcement des capacités

13. Comme souligné dans le projet de rapport de cadrage général, les activités de renforcement des capacités s'appuieront sur le programme de travail de la Plateforme appliqué par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Les activités de renforcement des capacités seront alignées sur le programme de travail de l'équipe spéciale et exécutées en continu tout au long de l'évaluation. Il s'agira d'un processus d'apprentissage. Le renforcement des capacités sera mis en œuvre par le biais de partenariats et visera à la fois les individus et les institutions. Parmi les grandes priorités recensées pour le renforcement des capacités en Afrique figurent : le renforcement de la capacité à réaliser et utiliser des évaluations nationales et régionales; l'amélioration de la capacité de formulation des politiques, de production et d'accès aux données, informations et connaissances, et aux enseignements qui en découlent; le renforcement de la capacité à associer de multiples parties prenantes de manière efficace et judicieuse; le développement de la capacité à associer science et connaissances locales; l'amélioration de la capacité de communication et de collaboration interdisciplinaires et intersectorielles; la mise en place de moyens d'améliorer la base de compétences et de ressources humaines; le renforcement de la capacité à participer efficacement aux évaluations de la Plateforme.